

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le

ID : 030-213000672-20230424-132023-BF

COMMUNE de
La Capelle et
Masmolène

Département du Gard

Délibération du conseil municipal

Vote du budget primitif M57 de l'année 2023

N°13/2023

Département du Gard Canton d'UZES Commune de La Capelle et Masmolène		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du Jeudi 6 avril 2023 à 19h00			
Date de la convocation 31/03/2023		L'an deux mil vingt-trois le 6 avril à 19h00, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier GAYTE, Maire.			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 31/03/2023		1 – Monsieur GAYTE Xavier	x		
		2 –Madame CREISSEN Viviane	x		
Date d'affichage de la délibération		3 –Monsieur PAUL François	x		
		4 – Monsieur SERRES Hervé	x		
Nombre de conseillers : 11		5 – Monsieur PESENTI Anthony	x		
En exercice	9	6- CLAUDIA Elodie	x		
Quorum	5	7 –Madame DURANDO Françoise	x		
Présents	8	8- FORIEL Jonathan	x		
Représentés	1	9 – GIULIANI Stéphanie		x	Anthony PESENTI
Votants	9				
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 CGT) Viviane CREISSEN <u>Acte rendu exécutoire</u> Après dépôt en Préfecture le Et publication ou notification du		ADOpte A L'UNANIMITE			

BUDGET M.57. ANNEE 2023

Suite à la proposition faite par M. le Maire, il est demandé au conseil municipal de se prononcer, après intégration des résultats reportés, sur le budget primitif M57 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 1 084 461,12 €

- Recettes : 1 084 461,12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 936 438,96 €

- Recettes : 936 438,96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif arrêté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Signature du Maire
Cachet de la mairie

